

JOURNAL municipal



UNE VOIE DE CHOIX

N°2

FÉVRIER 2022



TABLE DES MATIÈRES

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX_____	3
COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL _____	4
NOUVELLES MUNICIPALES _____	5
LOISIRS, SPORTS ET ÉVÉNEMENTS _____	12
DIVERS_____	15

Le contenu du Journal municipal **UNE VOIE DE CHOIX** est limité à des éléments d'information pertinents et factuels. La Ville, par l'entremise du comité du Journal, n'accepte aucun article de nature éditoriale ou de texte d'opinion de quelque nature que ce soit.

La vocation du Journal municipal étant d'abord et avant tout axée sur la communication au sujet des affaires municipales, le comité du Journal se réserve le droit, en tout temps, d'accepter ou de refuser du contenu qui ne lui semble pas objectif, neutre ou pertinent pour les citoyens.

Par ailleurs, lorsque requis, la Ville se réserve le droit de corriger ou de modifier la mise en page ou le contenu reçu, tout en respectant le sens du texte, dans un souci d'harmonisation et de qualité de l'information diffusée.

Enfin, la forme masculine utilisée dans la rédaction du Journal municipal est non-discriminatoire et vise uniquement à alléger le texte et à en faciliter la lecture.

PROCHAINE PARUTION

23 MARS 2022

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE: SUZANNE CLAVEAU

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS COMITÉS

MONSIEUR MARIO ALAIN, MAIRE

maire@villedeportneuf.com

418 286-3844, poste 21

MONSIEUR JEAN MONFET, CONSEILLER AU POSTE #1

jean.monfet@villedeportneuf.com

Représentant au Comité du développement durable – Fonds Alcoa

Représentant au conseil d'administration de la Résidence Portneuvienne

Représentant substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentant substitut au Comité consultatif d'urbanisme

Représentant substitut à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

MONSIEUR MARC RIVARD, CONSEILLER AU POSTE #2

marc.rivard@villedeportneuf.com

Maire suppléant

Représentant au conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie

Représentant au Comité consultatif d'urbanisme

Représentant au Comité de santé et de sécurité au travail

MONSIEUR GÉRARD GILBERT, CONSEILLER AU POSTE #3

gerard.gilbert@villedeportneuf.com

Représentant à la CAPSA

Représentant au Comité d'embellissement

Représentant à la Table de concertation culture

Représentant substitut au Parc naturel régional de Portneuf

Représentant substitut à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentant substitut à la Municipalité régionale de comté de Portneuf

Représentant substitut au Comité du développement durable – Fonds Alcoa

MADAME JOËLLE GENOIS, CONSEILLÈRE AU POSTE #4

joelle.genois@villedeportneuf.com

Représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante au Comité du journal municipal et du site Internet

Représentante au Comité de la politique familiale

MONSIEUR GILLES BÉDARD, CONSEILLER AU POSTE #5

gilles.bedard@villedeportneuf.com

Responsable de l'analyse du parc roulant municipal

Représentant à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

Représentant à l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf

Représentant auprès du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

MADAME DIANE GODIN, CONSEILLÈRE AU POSTE #6

diane.godin@villedeportneuf.com

Représentante au conseil d'administration de Reg'Arts Portneuf

Représentante à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentante substitut à la CAPSA

Représentante substitut au Comité d'embellissement

Tous les membres du conseil font partie des comités suivants:

Comité d'analyse du parc immobilier municipal

Comité du quai et des terrains adjacents

LES RESPONSABLES MUNICIPAUX

info@villedeportneuf.com

418 286-3844

DIRECTION GÉNÉRALE

Mathieu Gingras, poste 26

GREFFE

France Marcotte, poste 24

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET TRÉSORERIE

Isabelle Longval, poste 31

ADMINISTRATION

Carrie-France Leclerc, poste 22

Hélène Lavallée, poste 27

INSPECTION MUNICIPALE

Julie Vallée, poste 25

SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Hélène Poulin, poste 28

RÉCEPTION

Morgane Zaffalon, poste 21

SERVICE DES INFRASTRUCTURES

Denis Dion, poste 32

RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION DES INCENDIES (RéPPI)

Stéphane Bérubé, 418 326-3007

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Jean-François Marcotte, 418 284-9794 (urgence)

BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE

Marcelle Thibault, 418 286-6465

CONTRÔLE ANIMALIER

SPA Québec, 418 527-9104

COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2022

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux du 10 et du 31 janvier 2022
5. Adoption des comptes payés du mois de janvier 2022
6. Dépôt de la liste des contributions électorales
7. Dépôt de la liste pour l'année 2021 des contrats de 2 000 \$ et plus totalisant plus de 25 000 \$ avec un fournisseur unique et la liste des contrats de plus de 25 000 \$
8. Adoption du règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
9. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement autorisant l'usage habitation à faible densité dans les zones Af/b-104, Af/b-111 et Af/b-112 ainsi que la modification de l'article 7.5.5 « Normes particulières relatives aux cabanes à sucre privées »
10. Acquisition remorque basculante, Service des travaux publics
11. Acquisition d'afficheurs de vitesses pédagogiques, Service des travaux publics
12. Demande d'appui CPTAQ, 3680, rang de la Chapelle
13. Demande d'appui CPTAQ, 3685, rang de la Chapelle
14. Demande d'appui CPTAQ, 3451, rang de la Chapelle
15. Demande FSPS (MRC) – Études finales et plan directeur quai de Portneuf
16. Demande PAAR (SCN) - Études finales et plan directeur quai de Portneuf
17. Embauche, préposé au déneigement temporaire, classe 1
18. Modification résolution, 2021-11-224, cautionnement de prêt à l'Association loisirs Portneuf
19. Adoption de la politique de paiement et de remboursement liée au camp de jour
20. Tarifs camp de jour 2022
21. Entente Portneuf - Cap-Santé, entretien du chemin Neuf et de la rue des Sentiers
22. Abrogation résolutions #2021-11-220 et 2021-12-259 et mandat – plans et devis, Base de plein air
23. Versement aide financière à Reg'Arts Portneuf
24. Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
25. Autorisation de passage, Défi Kayak – Jeunes musiciens du monde
26. Nomination au comité citoyens « Projet Église Sud »
27. Projet d'entente intermunicipale pour le financement du Centre médical et professionnel de l'Ouest de Portneuf (CMPOP)
28. Proposition REER/RRS - Desjardins
29. Période de questions
30. Levée de l'assemblée

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2022

1. PAVL – Sous-volet PPA-ES
2. Période de questions
3. Levée de l'assemblée

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

LE LUNDI, 14 MARS 2022, À 19H30
500, RUE NOTRE-DAME

LA VERSION ORIGINALE DES PROCÈS-VERBAUX EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE À L'ADRESSE SUIVANTE: WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

NOUVELLES MUNICIPALES

SYNTHÈSE DU BUDGET ET PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022

Le budget de fonctionnement ainsi que tous les projets et investissements prioritaires dans le plan triennal d'immobilisations et envisagés en 2022 ont été présentés lors de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2021.

Ce document de présentation intitulé « Présentation budget 2022 » est disponible intégralement sur le site Internet de la Ville à www.villedeportneuf.com, sous les onglets « Ma Ville / Finances / Finances 2022 ».

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

REVENUS	Budget 2022	Budget 2021
Taxes	4 759 049	4 599 698
Compensation tenant lieu de taxes	28 500	26 300
Transferts gouvernementaux	409 139	428 724
Services rendus	135 719	155 260
Imposition de droits	343 850	277 727
Amende et pénalités	12 000	12 000
Revenu d'intérêts	37 500	30 000
Autres revenus	-	20 000
TOTAL DES REVENUS	5 725 757	5 549 709

DÉPENSES	Budget 2022	Budget 2021
Administration générale	989 136	977 355
Sécurité publique	780 052	740 264
Transport	1 588 906	1 463 994
Hygiène du milieu	1 954 660	1 871 170
Santé et bien-être	31 000	32 500
Aménagement, urbanisme et développement	161 748	160 380
Loisirs et culture	828 626	802 571
Frais de financement	418 372	467 393
Service de la dette	556 645	656 676
Amortissement	(1 415 040)	(1 415 040)
Affectation	(168 348)	(207 554)
TOTAL DES DÉPENSES	5 725 757	5 549 709

PLAN TRIENNAL 2022-2023-2024

Catégories	2022	2023	2024	Total
Infrastructure				
Eau potable	101 500	3 575 000	4 575 000	8 251 500
Eaux usées	2 000 000	105 000	-	2 105 000
Chemins, rues, route, trottoirs	1 292 000	30 000	-	1 322 000
Parcs, terrains de jeu	100 000	360 117	-	460 117
Bâtiments et terrain	645 000	35 000	-	680 000
Véhicules	25 000	65 000	-	90 000
Machinerie, outillage et équipement divers	213 250	12 000	-	225 250
Ameublements et équipements de bureau	8 500	-	-	8 500
Autres	9 500	-	-	9 500
Total	4 394 750	4 182 117	4 575 000	13 151 867

MODE DE FINANCEMENT – PTI 2022

Mode de financement	Montant
Budget de fonctionnement	4 302
Subventions	254 043
Emprunt à long terme à l'ensemble	3 719 698
Emprunt à long terme excluant Perthuis	276 500
Fonds de roulement	111 000
Excédents affectés	29 207
Total	4 394 750

INFORMATIONS ET PRÉCISIONS | PTI 2022

PARC INDUSTRIEL

La Ville poursuivra ses travaux liés à la mise en œuvre de la deuxième phase de développement de son parc industriel municipal. Ce projet priorisé depuis 2020 et a été retardé pour des raisons hors du contrôle municipal. Le scénario envisagé permettrait d'optimiser nos réseaux desservant la phase II du parc industriel tout en favorisant le développement futur du secteur résidentiel situé au sud-ouest, notamment en y implantant les nouvelles conduites sanitaires et pluviales et un bassin de rétention des eaux pluviales. La réalisation du projet tel que prévu actuellement nécessitera l'achat de terrains. Ce projet sera financé par emprunts à long terme et le produit de la vente des terrains sera affecté au remboursement de cet emprunt afin de minimiser les impacts sur la taxation.

MISE À NIVEAU / OPTIMISATION BÂTIMENTS MUNICIPAUX

La Ville investira également dans la mise à niveau et l'optimisation de plusieurs de ses infrastructures et bâtiments de services. Notamment, à l'aide du solde du règlement 208 et d'une portion de la subvention PRABAM, la Ville exécutera les travaux d'aménagement du nouvel hôtel de ville. Le solde de la subvention PRABAM sera utilisé pour effectuer les travaux de mises aux normes de la caserne # 8 permettant de maintenir la conformité aux exigences réglementaires et de faciliter la gestion des opérations. De plus, comme il a été prévu dans le règlement 252, la Ville terminera ses travaux d'amélioration et d'optimisation du garage municipal et de l'entrepôt situé derrière celui-ci permettant une meilleure utilisation de l'espace disponible, la mise aux normes de certaines composantes

et une plus grande capacité de remisage des véhicules à l'intérieur. Finalement, afin d'optimiser l'utilisation des locaux situés au deuxième étage du Centre culturel, la Ville prévoit également effectuer des travaux afin de revoir les divisions existantes et les différentes issues. Certains travaux de mises aux normes liés à la mécanique du bâtiment seront également effectués. Le tout sera financé à l'aide d'un nouveau règlement d'emprunt.

ACQUISITION MATÉRIEL ROULANT

La Ville prévoit remplacer son tracteur actuel par de la machinerie ayant une capacité motrice et hydraulique supérieure. Une analyse de ce nouvel achat sera effectuée dans l'objectif de déterminer les économies de coûts envisageables et les gains d'autonomie et d'efficacité pouvant être générés dans les travaux d'entretien. Cette acquisition sera donc conditionnelle à une recommandation favorable du comité d'analyse du parc roulant. Le produit de la vente du tracteur actuel sera affecté au remboursement du règlement d'emprunt prévu pour financer cet équipement.

MISE AUX NORMES ET OPTIMISATION EAU POTABLE

La Ville poursuivra également ses travaux visant la mise aux normes et l'optimisation éventuelle des infrastructures de captation, de traitement, de stockage et de distribution liées aux puits St-Charles. L'aide financière disponible via le programme de la TECQ 2019-2023 couvrira la majorité des dépenses liées à ces projets et mandats spécifiques.

MISE EN VALEUR DES TERRAINS DES LOISIRS

La Ville réalisera en 2022 diverses études et analyses afin de se doter de plans et devis pour appel d'offres, dans le but de lancer un important chantier de revitalisation et de développement de ses terrains sportifs et de loisirs sur la base de plein air (OTJ). Le financement de ces investissements proviendra respectivement du fonds de roulement et des excédents de fonctionnement affectés à cet effet.

TAXES ET TARIFS 2022

Le nouveau rôle triennal déposé en 2022 démontre une hausse de 8,06 % de la valeur imposable des immeubles composant celui-ci. Fidèles à leur vision et à leur engagement envers les contribuables qu'ils représentent, les élus ont misé sur un budget responsable permettant à la Ville de poursuivre son développement, tout en atténuant le plus possible les impacts fiscaux de cette augmentation pour les contribuables. Ainsi, la réduction des taux des taxes foncières combinée à la variation des taxes de services permettra d'atténuer la hausse associée à l'augmentation des valeurs imposables.

Tous les détails concernant les taux applicables, pour l'ensemble des catégories d'immeubles et chacun des secteurs, sont disponibles dans le règlement 266 fixant les taxes et les tarifs pour l'année 2022, adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2022.

Ce règlement est disponible sous les onglets « Ma Ville / Finances / Finances 2022 » du site Web de la Ville: www.villedeportneuf.com.

Les taxes foncières générales et spéciales et les compensations imposées sont payables en trois versements égaux répartis de la façon suivante : 15 mars 2022 - 15 juin 2022 - 15 septembre 2022. Votre compte de taxes vous sera transmis dans les 30 jours précédant le 15 mars 2022.

EXPLICATION DE VOTRE COMPTE DE TAXES

En novembre dernier, une communication a été transmise aux contribuables à l'effet que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avait procédé à l'édiction du Règlement sur la forme et le contenu minimal de divers documents relatifs à la fiscalité municipale.

Les nouvelles dispositions ont pour effet de modifier la forme et le contenu des avis d'évaluation et des comptes de taxes municipales:

- Ils font maintenant l'objet d'un formulaire distinct;
- L'avis d'évaluation est dorénavant envoyé aux contribuables uniquement lors de la 1^{re} année du rôle conformément aux recommandations du MAMH;
- Ainsi, l'avis d'évaluation ne sera plus transmis par la poste en 2^e et 3^e année du rôle.

Considérant que la Ville entame un nouveau rôle en 2022 et les modifications apportées aux différents formulaires, votre avis d'évaluation pour le rôle en vigueur pour les exercices financiers 2022-2023-2024 vous a été transmis le 15 novembre 2021.

Le premier compte de taxes en lien avec ce nouveau rôle vous sera transmis par la poste dans les prochains jours, sans l'avis d'évaluation antérieurement présent dans sa partie supérieure.

Les prochaines pages présentent un exemple de la nouvelle forme du compte de taxes et une explication de ses principales rubriques. Ces renseignements sont offerts à titre informatif seulement et n'ont pas force de loi.

Cet exemple est également suivi du document annexé à votre compte de taxes cette année expliquant les principales modifications apportées à la description de la taxe.

VILLE DE PORTNEUF

34048
VILLE DE PORTNEUF
655A, AVE. DE L'EGLISE
PORTNEUF, QUEBEC, G0A 2Y0

Période d'imposition du 2022-01-01 au 2022-12-31

Adresse

2 Adresse de l'immeuble

3 Matricule 0000 00 0000 00 0000

COMPTE DE TAXES MUNICIPALES 2022

Propriétaire(s)

1
Nom, Prénom
Votre adresse

4 Cadastre(s) et numéro(s) de lot
0 000 000

5 N° compte 000000
Date 2022-02-03
6 N° certificat

Détail des taxes

Description de la taxe	Référence	Base d'imposition	Valeur imposable	Taux	% taux	Montant
FONCIERE GENERALE						
GE - FONCIERE GENERALE	266	EVALUATION	238 700	.0076920	100	1 836,08
RB - MAT RESIDUELLES	266	UNITE	2	138.53	100	277,06
RB - ENTRETIEN AQUEDUC	266	UNITE	2	141.37	100	282,74
RB - ENTRETIEN EGOUTS	266	UNITE	2	64.74	100	129,48
RB - RESERVE VID. EGOUT	265	UNITE	2	6.79	100	13,58
GE - RESERVE ELECTIONS	264	EVALUATION (AU 100\$)	238 700	.0000280	100	6,68
GS - DETTE CENTRE	ANNEXE 1	EVALUATION (AU 100\$)	238 700	.0019630	100	468,57
RB - AQUEDUC DETTE SUD	81-104-148	UNITE	2	67.75	100	135,50
RB - EGOUTS DETTE SUD	81-104-148	UNITE	2	128.29	100	256,58
RB - ENTRE. PISCINE/SPA	266	UNITE	0,3	141.37	100	42,41
RB - PISCINE/ SPA D SUD	266	UNITE	0,3	67.75	100	20,33
GE - DETTE ENSEMBLE	Annexe 1	EVALUATION (AU 100\$)	238 700	.0003660	100	87,36

G: Taxe foncière pouvant être acquittée en plusieurs versements, selon la loi

RG: Taxe autre que foncière ou compensation pouvant être acquittée, selon un règlement local, en plusieurs versements

U: Taxe ou compensation ne pouvant être payée en plusieurs versements

E: Taxe imposable s'appliquant à tous les immeubles imposables de la municipalité

S: Taxe s'appliquant aux immeubles d'un secteur de la municipalité

IS: Taxe s'appliquant aux bénéfices des travaux pour lesquels elle est imposée

Échéance(s) et paiement(s)

N° référence pour paiement	Échéance(s)	Taxes courantes	11
F 0000 00 0000 00 0000	1) 2022-03-15 1 185,47 \$ 2) 2022-06-15 1 185,45 \$ 3) 2022-09-15 1 185,45 \$	Arrérages 0,00 Intérêts 0,00 Pénalité 0,00	12
	Après échéance(s) Taux d'intérêt annuel 15%	Crédit 0,00	15
	Date de calcul (arrérages, intérêts et pénalité)	Total à payer 3 556,37 \$	13
	2022-03-15		16

Message(s)

Modalités de paiement

- Chèque, argent ou débit au comptoir de l'Hôtel de Ville
- Envoi de chèques postdatés par la poste
- En ligne via votre institution financière
- Adhésion aux débits préautorisés (villedeportneuf.com, section formulaires)

VILLE DE PORTNEUF Adresse	1	VILLE DE PORTNEUF Adresse	2	VILLE DE PORTNEUF Adresse	3
N° référence pour paiement F 0000 00 0000 00 0000	17	N° référence pour paiement F 0000 00 0000 00 0000	18	N° référence pour paiement F 0000 00 0000 00 0000	19
SIPC 1062 N° compte: 000000 Échéance 2022-03-15 Total à payer 1 185,47 \$	Taxes courantes 1 185,47 Autres sommes 0,00	SIPC 1062 N° compte: 000000 Échéance 2022-06-15 Total à payer 1 185,45 \$	Taxes courantes 1 185,45	SIPC 1062 N° compte: 000000 Échéance 2022-09-15 Total à payer 1 185,45 \$	Taxes courantes 1 185,45

Ces renseignements sont offerts à titre informatif seulement et n'ont pas force de loi.

- 1 Propriétaire :** nom du propriétaire et adresse de correspondance
- 2 Adresse :** adresse de l'immeuble
- 3 Matricule :** numéro de matricule rattaché à l'immeuble
- 4 Cadastre et numéro de lot :** numéro de lot de l'immeuble
- 5 No de compte :** numéro de facture
- 6 Date :** date d'envoi du compte de taxes
- 7 Description de la taxe :** liste des taxes imposées
- 8 Référence :** numéro de règlement ou de l'annexe contenant le détail des éléments taxés
- 9 Valeur imposable :** valeur de la propriété ou nombre d'unités facturées
- 10 Taux :** taux au 100\$ d'évaluation ou montant de tarification à l'unité
- 11 Taxes courantes :** montant total des taxes imposées pour l'année en cours
- 12 Arrérages, Intérêts, Pénalité :** montant à payer pour des transactions antérieures à la date d'envoi du présent compte de taxes
- 13 Total à payer :** montant total à payer
- 14 Échéances :** dates d'échéances des 3 versements
- 15 Après échéances :** taux d'intérêt s'appliquant à tout solde impayé à la date d'échéance
- 16 Dates de calcul (arrérages, intérêts et pénalité) :** date de calcul des intérêts
- 17 Numéro de référence pour paiement :** numéro de matricule à saisir pour le paiement en ligne via votre institution financière. Important : saisir seulement 15 chiffres, donc ne pas saisir le F ni le dernier 0.
- 18** Coupon à joindre à votre paiement si transmis par courrier

Annexe 1- Compte de taxes municipales 2022

Tous les détails concernant les taux applicables, pour l'ensemble des catégories d'immeubles et chacun des secteurs, sont disponibles dans le règlement 266 fixant les taxes et les tarifs pour l'année 2022. Ce règlement est disponible sous les onglets « La Ville / Finances / Finances 2022 » du site Web de la Ville : www.villededeportneuf.com.

1. Nouveauté- Taux de taxe foncière générale

Le taux de la taxe foncière générale exclut maintenant la taxe spéciale reliée aux remboursements des emprunts s'appliquant à l'ensemble du territoire. Cette taxe spéciale est maintenant présentée distinctement avec la description : « Dette ensemble ». Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle taxe, mais d'une nouvelle façon de présenter l'information. Le détail de cette taxe est présenté au point 4 ci-dessous.

2. Nouveauté- Réserve élections

Cette taxe spéciale est en lien avec le règlement 264, *Règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue d'élections municipales*, elle est imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville.

3. Nouveauté- Réserve vidange égouts

Cette taxe spéciale est en lien avec le règlement 265, *Règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la vidange à la gestion environnementale des boues des étangs aérés de la station municipale de traitement des eaux usées*, elle est imposée et prélevée sur tout immeuble desservi par le service d'égouts sur le territoire de la ville.

4. Détail- Dette ensemble (anciennement inclus dans la taxe foncière générale)

Le taux de taxe foncière « Dette ensemble » vise à couvrir le paiement en capital et intérêts de la dette découlant des règlements d'emprunt suivants :

Règlements	Description	Taux
190-208	Rénovation bâtiments municipaux	0.0120
209	Acquisition véhicules et machinerie	0.0090
228	Éclairage des rues	0.0029
230	Acquisition équipements incendie	0.0107
234	Acquisition logiciel	0.0020

Ces taxes sont imposées et prélevées sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la ville.

5. Détail- Dette Centre

Le taux de taxe foncière « Dette centre » vise à couvrir le paiement en capital et intérêts de la dette découlant des règlements d'emprunt suivants :

Règlements	Description	Taux
49	Achat d'équipements et réfection de routes et de bâtiments	0.0089
59	Achat de terrains, réparation Marina et pavage Siméon-Delisle	0.0028
74, 106, 138, 191, 195, 200, 210, 241	Travaux de voirie et réfection de passages à niveau	0.0478
107	Aide financière Coopérative de solidarité La Résidence portneuvienne	0.0072
81, 104-1, 148, 160	Travaux de réfection de voirie	0.0382
219	Distribution d'eau potable	0.0283
197	Mise aux normes puits	0.0090
131	Machinerie, bâtiment et pavage	0.0097
243	Acquisition véhicules et machinerie	0.0188
199	Travaux de réfection de conduites d'eau potable, d'égouts et de voirie	0.0256

Ces taxes sont imposées et prélevées sur les immeubles imposables du secteur centre, soit l'ensemble du territoire de la ville excluant le secteur Perthuis.

APPEL D'INTÉRÊT | SERVICES PROFESSIONNELS EN HORTICULTURE



La Ville de Portneuf sollicite le marché afin d'identifier tous les fournisseurs de services horticoles locaux ou régionaux (entreprises ou travailleurs autonomes) potentiellement intéressés à participer à un appel d'offres sur invitation pour la prestation de services professionnels en horticulture, et ce, pour la période s'échelonnant de mars à octobre 2022.

Les fournisseurs souhaitant manifester leur intérêt à participer à un éventuel appel d'offres sur invitation devront le signifier à M. Mathieu Gingras, directeur général de la Ville de Portneuf au 418 286-3844, poste 26 ou par écrit à direction.generale@villedeportneuf.com.

Toute information technique ou administrative concernant le présent appel d'intérêt et les services professionnels recherchés pourra également être obtenue auprès du directeur général de la Ville aux coordonnées ci-dessus.

Cet appel d'intérêt pour services professionnels en horticulture débutera le 11 février (8h30) et prendra fin le 25 février 2022 (23h59).

LOISIRS, SPORTS ET ÉVÉNEMENTS

CLUB DE BASEBALL LES INDIENS | INSCRIPTIONS ÉTÉ 2022

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Les inscriptions se dérouleront du 21 février au 4 mars sur la plateforme SPORDLE. Celle-ci est accessible via le site Web du club au www.baseballindiens.com.

TARIFICATION ÉTÉ 2022

Catégorie	Année de naissance	Résident*		Non-résident	
		Tarif pour les rapides (jusqu'au 4 mars)	Tarif régulier	Tarif pour les rapides (jusqu'au 4 mars)	Tarif régulier
Rallye cap	2015-2016-2017	100 \$	120 \$	200 \$	240 \$
9U - Atome	2013-2014	145 \$	165 \$	290 \$	330 \$
11U - Moustique	2011-2012	195 \$	215 \$	390 \$	430 \$
13U - Pee-Wee	2009-2010	200 \$	220 \$	400 \$	440 \$
15U - Bantam	2007-2008	205 \$	225 \$	410 \$	450 \$
17U - Midget	2004-2005-2006	215 \$	235 \$	430 \$	470 \$

*Sont considérés résidents les citoyens des municipalités suivantes: Pont-Rouge, Saint-Basile, Deschambault-Grondines, Donnacona, Saint-Raymond, Portneuf, Cap-Santé, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Saint-Marc-des-Carières, Neuville et Fossambault-sur-le-Lac.

RABAIS FAMILIAL

1^{er} participant: tarif ci-haut | 2^e participant: 20 \$ de rabais | 3^e participant (et suivants) de la même famille: 40 \$ de rabais

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Le club de baseball dispose d'une politique de remboursement. Consultez celle-ci sur le site Internet du club au www.baseballindiens.com.

PRÊT D'UNIFORME

Il y aura remise des uniformes en début de saison. Vous devrez remettre l'uniforme en bon état à la fin de la saison.

NOUVEAUTÉ | LIGUE RÉGIONALE FÉMININE

Cet été, il sera possible de jouer dans une ligue de baseball régionale féminine (Québec) pour les joueuses qui le désirent. Prévoir des frais supplémentaires qui seront communiqués en temps et lieu aux personnes intéressées.

CATÉGORIE RALLYE CAP | PROGRAMME D'INITIATION AU BASEBALL (ANNÉES DE NAISSANCE 2015, 2016 ET 2017)

Le programme Rallye Cap initie les jeunes joueurs aux bases du baseball (attraper, frapper, lancer, etc.) et leur permet de vivre leurs premières expériences de match.

Début :	Samedi 28 mai 2022 (à confirmer)
Horaire :	Les samedis matin jusqu'à la fin des classes Un soir de semaine à déterminer 18 h 15 (après le 28 juin) Fin de la saison le 23 août Le calendrier Rallye Cap sera disponible sur le site Internet du club
Durée :	Maximum 17 rencontres En cas de pluie : les activités sont annulées
Lieu :	Terrains locaux mentionnés ci-dessus

*Les parents doivent demeurer sur place durant les activités et peuvent être requis sur le terrain selon l'exercice et les besoins de l'entraîneur.

TERRAINS LOCAUX UTILISÉS EN 2022

Le choix du terrain pour les pratiques et les matchs est déterminé en fonction de la disponibilité des terrains et de la provenance des joueurs de l'équipe. Pour les activités locales du club, les terrains qui peuvent être utilisés sont les suivants: Deschambault, Portneuf, Saint-Marc-des-Carières (pratique seulement), Donnacona, Cap-Santé, Saint-Raymond, Pont-Rouge, Saint-Basile et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT D'ENTRAÎNEMENT

Le club fournira pour chaque participant:

- Un chandail d'équipe;
- Une casquette de baseball (Rallye Cap);
- Des balles de match;
- L'équipement de pratique.

Ce que vous devez vous procurer (disponible chez GoSport Donnacona):

- Un bâton de frappeur;
- Un gant de baseball;
- Un casque de frappeur;
- Un pantalon de baseball gris et une ceinture rouge pour les catégories Atome à Midget;
- Des souliers: tout type de souliers est accepté et les souliers avec crampons sont recommandés (de baseball ou de soccer).



PRÊT DE MATÉRIEL

Pour les catégories Rallye Cap et Atome, le club offre un système de prêt de matériel pour la saison de baseball. Vous devez rapidement signaler au club votre intérêt à utiliser ce système de prêt. Les équipements disponibles sont des bâtons de frappeur et des casques de frappeur.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- À la suite de l'expérience de 2021, le club a décidé que pour 2022, les équipes Atome B joueront localement (Portneuf seulement). Il y aura cependant une équipe Atome A qui jouera dans LBMQR. Les joueurs seront invités à un camp de sélection;
- À partir du 5 mars 2022, il est possible que nous refusions des inscriptions pour l'été. Cette procédure a pour but d'améliorer le travail des bénévoles afin d'inscrire le bon nombre d'équipes aux ligues et ainsi de mieux planifier le début de saison;
- Le club ne peut se prononcer sur le soir de match d'une équipe. La détermination se fait via la Ligue de baseball de compétition de la région de Québec (LBMQR) qui est influencée par le nombre total d'équipes qui évoluent dans la catégorie. Les catégories Moustique à Midget évoluent avec la LBMQR. Les entraînements et les parties locales se jouent sur notre territoire, mais les parties en tant que visiteurs se déroulent sur les terrains de la ville de Québec et les environs;
- Bien que la pluie soit notre ennemie, le club souhaite maximiser les activités en semaine afin de libérer les fins de semaine des familles de la catégorie Atome. De plus, il n'y aura pas d'activités pendant les semaines de la construction pour cette catégorie.

EFFETS COVID SUR NOS ACTIVITÉS

Pour l'été 2022, le club jouera de prudence avec les diverses incertitudes en lien avec la COVID. Le camp de printemps aura lieu si la situation le permet et les inscriptions débuteront plus tard au printemps. La grande fête de fin de saison est remplacée par des petites fêtes d'équipes. Si les règles le permettent, le club pourra modifier sa décision.

BÉNÉVOLES, ARBITRES ET MARQUEURS RECHERCHÉS

Si cela vous intéresse, soumettez votre nom par courriel à baseballlesindiens@outlook.com.

FÊTE DE L'HIVER | ACTIVITÉS LIBRES ET DÉCOUVERTES



LE 5 MARS, À PARTIR DE 10H00 | BASE DE PLEIN AIR

Pour bien débiter la semaine de relâche, participez à l'une des activités libres de la Fête de l'hiver à la Base de plein air du 451, boulevard Gauthier, le 5 mars prochain.

C'est toute la journée que vous pourrez découvrir notre marché des artisans locaux, déguster des produits de la Microbrasserie La Fosse ou encore vous régaler avec la cuisine de la Cantine Delisle et Filles!



Voici ce qui vous attend:

- Location d'équipement skis de fond junior;
- Glissade
- Patinage et hockey libre;
- Randonnée pédestre, ski de fond, raquette et *fat bike*;
- Station chaleureuse;
- Musique extérieure;
- Cantine Delisle et Filles (11h00 à 17h00);
- Microbrasserie La Fosse (11h00 à 17h00);
- Marché public (11h00 à 17h00).

CAMP DE JOUR | RECRUTEMENT

La Ville de Portneuf est en période de recrutement pour le personnel du camp de jour 2022. Les postes à combler sont les suivants:

- animateurs;
- aide-animateurs;
- accompagnateur 1 pour 1;
- animateur spécialisé Dek hockey;
- animateur spécialisé vélo de montagne.



La date limite pour postuler est le 28 février 2022. Pour connaître tous les détails, visitez la section « Emplois » du site Web de la Ville de Portneuf.

BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE

HEURES D'OUVERTURE

Mardi: 18h30 à 20h00

Mercredi: 13h30 à 15h00

Jeudi: 18h30 à 20h00



MEMBRES DU RÉSEAU BIBLIO

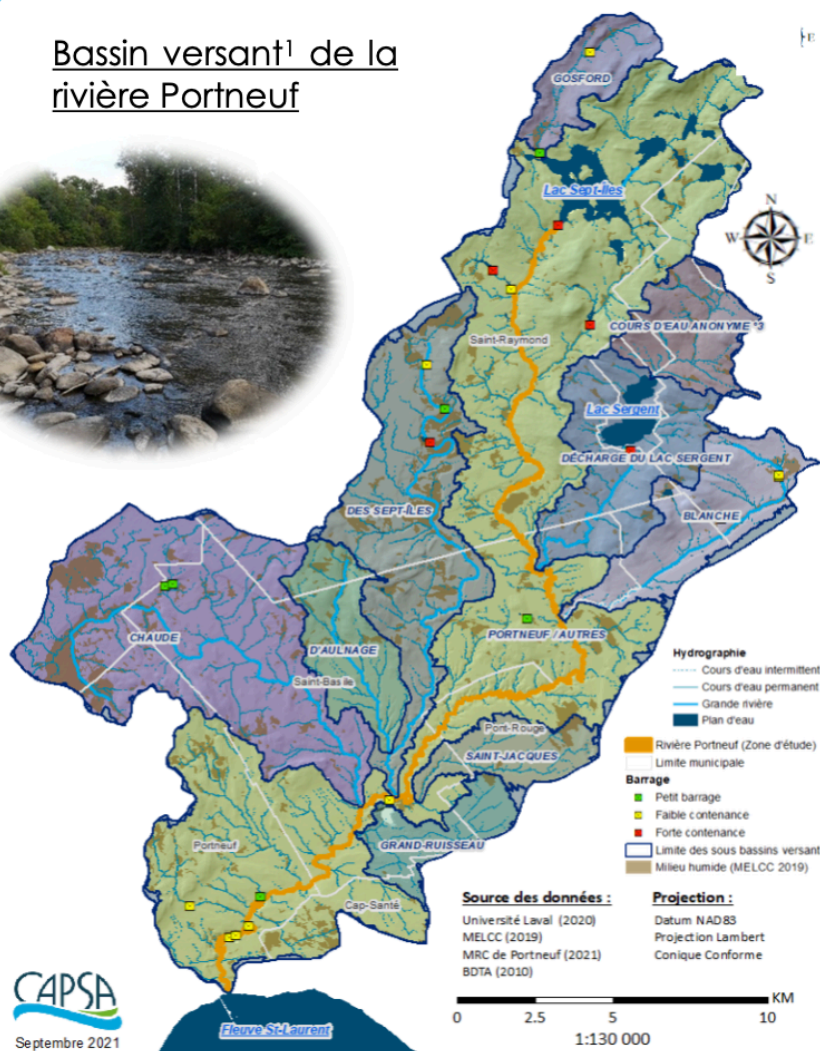
Emprunter un musée, c'est aussi simple que d'emprunter un livre! Partez à la découverte de différents musées des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches grâce aux laissez-passer MUSÉO.

Disponibles d'octobre à mai, les cartes MUSÉO sont valides pour deux adultes et deux enfants de moins de 16 ans et donnent accès gratuitement aux musées suivants:

- Musée minéralogique et minier de Thetford Mines;
- Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul;
- Musée de Charlevoix;
- Musée de la civilisation;
- Musée de la mémoire vivante;
- Musée la Lorraine;
- Musée maritime du Québec;
- Musée Marius-Barbeau;
- Musée Le Monastère des Augustines;
- Musée Aux trois couvents.

Pour bénéficier de ce service, présentez-vous à votre bibliothèque.

Bassin versant¹ de la rivière Portneuf



Source des données :

Université Laval (2020)
MELCC (2019)
MRC de Portneuf (2021)
BDTA (2010)

Projection :

Datum NAD83
Projection Lambert
Conique Conforme



Votre organisme de bassin versant vous informe...

Située à son embouchure, la Ville de Portneuf occupe une bonne partie des limites du bassin versant de la rivière Portneuf. Ce bassin versant présente dans son ensemble de nombreuses problématiques d'érosion et d'inondations et de nombreux défis dans la gestion de la ressource hydrique. Les intervenants de ce territoire soulèvent que la perte de milieux naturels, l'artificialisation des rives, le drainage agricole et le marnage résultant de la gestion des barrages seraient les principales causes de l'amplification de ces problèmes même si aucune étude scientifique ne permet d'appuyer ces observations !

En 2021, la CAPSA a ainsi entamé un travail d'acquisition de connaissances pour mieux comprendre la dynamique hydrologique de ce bassin versant mais également, un travail de sensibilisation des intervenants « clés » du territoire, tels que les municipalités, les gestionnaires de barrages et certains propriétaires riverains.

L'ORGANISME

La CAPSA est un organisme de bassin versant (OBV) reconnu par le gouvernement et un OBNL qui soutient, conseille, agit et harmonise, par la concertation, la gestion intégrée de l'eau des bassins versants des rivières Sainte-Anne, Portneuf et du secteur La Chevrotière. Sa mission est d'offrir son expertise à la communauté afin d'harmoniser les activités humaines aux enjeux liés à l'eau et son écosystème.

Pour en savoir plus sur l' [OBV CAPSA](https://www.obv-capsa.org) et le projet : www.capsa-org.com / capsa@capsa-org.com / 418 337-1398, poste #0

¹ : Un bassin versant est une notion géographique désignant l'ensemble d'un territoire drainant les eaux de ruissellement vers un même point (le plus souvent un cours d'eau principal), appelé l'exutoire.

Édition 2022

FESTIVAL DE LA BANQUISE

Dès le 26 février et pour tout l'hiver

Lancement à 17h | Activités pour toute la famille | À la marina de Portneuf



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Le Journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.

Il est publié dix fois par année. **Le format Word est requis.** Les dates de tombée et les dates de parution du Journal municipal sont disponibles sur le site Web de la Ville dans la section « Journal municipal ».

VOS PHOTOS

Si vous possédez des photos de la Ville de Portneuf et aimeriez les faire paraître dans une prochaine édition, vous êtes invités à les transmettre à l'adresse courriel suivante: charline_morissette@outlook.com via WeTransfer, afin de conserver la qualité des images.

CANDIDATURES | HOMMAGE AUX CITOYENS

Vous connaissez un bon candidat pour l'Hommage aux citoyens? Faites parvenir son nom et une courte description par courriel à charline_morissette@outlook.com. Si le candidat est retenu, un texte plus élaboré vous sera demandé.

HÔTEL DE VILLE: 655-A, AVENUE DE L'ÉGLISE, PORTNEUF, G0A 2Y0

www.villedeportneuf.com

téléphone: 418 286-3844

télécopieur: 418 286-4304

info@villedeportneuf.com

EN CAS D'URGENCE: 911

TRAVAUX PUBLICS

418 284-9794

LOISIRS

418 286-3844, poste 28

loisirs@villedeportneuf.com



REJOIGNEZ NOUS SUR FACEBOOK!

Ville de Portneuf | Les loisirs de la ville de Portneuf